

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 décembre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2013-1474-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1475-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1476-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 DÉCEMBRE 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 décembre 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-1477-DEC COMITÉ AD HOC / TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne assure le traitement de ses eaux usées par trois (3) stations d'épuration distinctes, soit :

secteur Terrebonne	la station principale est située sur le boulevard de la Pinière et est gérée par deux (2) firmes de consultant
secteur La Plaine	la station est située sur la rue Émile-Roy et est opérée en régie interne ;
secteur Lachenaie	la station est située en partie sur le territoire de Mascouche et est gérée par une régie.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, de créer un comité ad hoc concernant le traitement des eaux usées de la Ville de Terrebonne ayant pour mandat de :

1. valider les perspectives de développement et leurs impacts possibles sur la station d'épuration du boulevard de la Pinière en fonction de sa conception et des projets de modification ;
2. prendre connaissance des méthodes de gestion de chacune des stations et formuler des recommandations sur les modifications potentielles ;
3. vérifier et valider le plan d'action et de financement de la vidange et de la valorisation des boues ;

4. étudier l'impact des modifications réglementaires envisagées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE ce comité soit composé de :

- M. Denis Levesque, conseiller à la direction générale, administration et politiques gouvernementales (*à compter du 1er janvier 2014*) ;
- M. Michel Morin, conseiller municipal ;
- M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;
- M. Marc Léger, coordonnateur au développement durable et environnement, Direction générale, à titre de personne ressource ;
- Toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre occasionnellement ;

QUE la présente résolution abroge les résolutions du Comité exécutif numéros CE-2008-316-DEC et CE-2008-375-DEC.

**CE-2013-1478-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. ET
LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.
/ RUE PATRICK**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 10 décembre 2013, une requête introductive d'instance des compagnies Desjardins, assurances générales inc., et La Personnelle, assurances générales inc., réclamant des dommages et intérêts pour un montant total de 48 232,09\$ suite aux dommages causés par des dégâts d'eau au 2507-2510-2511-2523, rue Patrick survenus le 12 juin 2013 lors de travaux effectués par la compagnie Les Constructions C.J.R.B. inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Desjardins, assurances générales inc., et La Personnelle, assurances générales inc., c. Ville de Terrebonne et Les Construction C.J.R.B. inc. et Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (700-22-030245-137).

**CE-2013-1479-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / AXA
ASSURANCES INC. ET M. YVON BRISSON / RUE
PATRICK**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 12 décembre 2013, une requête introductive d'instance de la compagnie AXA assurances inc. réclamant des dommages et intérêts pour un montant de 20 000\$ suite aux dommages causés par des dégâts d'eau au 2524, rue Patrick survenus le 12 juin 2013 lors de travaux effectués par la compagnie Les Constructions C.J.R.B. inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 13 décembre 2013, une requête introductive d'instance de M. Yvon Brisson réclamant des dommages et intérêts pour un montant de 24 205,97\$ suite aux dommages causés par des dégâts d'eau au 2524, rue Patrick survenus le 12 juin 2013 lors de travaux effectués par la compagnie Les Constructions C.J.R.B. inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier AXA Assurances inc. (500-22-208241-136) et dans le dossier de M. Yvon Brisson (700-22-030266-133).

CE-2013-1480-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 821 557,05\$ préparée le 12 décembre 2013 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - novembre) au montant de 1 061,13\$ préparée le 13 décembre 2013 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 5 850,13\$ préparée le 13 décembre 2013.

CE-2013-1481-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 2 034 614,18\$ préparée le 11 décembre 2013.

CE-2013-1482-DEC MODIFICATIONS / CARTES DE CRÉDIT AFFAIRES VISA DESJARDINS / COMPTE PRINCIPAL 4530 9200 2256 4009

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au compte cartes de crédit affaires Visa Desjardins numéro 4530 9200 2256 4009, et ce, suite aux nominations à la Direction générale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que Mme Francine Blain, trésorière, agisse à titre de gestionnaire du compte de cartes de crédit Affaires Desjardins numéro 4530 9200 2256 4009 et procède aux changements suivants :

- augmenter la limite de crédit de la carte détenu par M. Luc Papillon à 6 000\$;
- annuler la carte de crédit détenu par M. Denis Levesque ;
- ajouter comme détenteur de carte de crédit avec limite de crédit à 3 000\$, M. Daniel Sauriol.

CE-2013-1483-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / DOSSIER PISC-24112013-CL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-24112013-CL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro PISC-24112013-CL.

CE-2013-1484-REC LETTRE D'ENTENTE 2013-08-BL / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2326 / AFFICHAGE DE POSTES, MODIFICATION ARTICLE 5.08 ET PRÉCISION SUR LES CHANGEMENTS D'HORAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, souhaitent modifier la pratique concernant le dépôt des candidatures lors de l'affichage de postes vacants dans les bibliothèques ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, souhaitent modifier la période d'entraînement et de familiarisation pour les personnes salariées des bibliothèques ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, souhaitent confirmer une pratique concernant les changements d'horaires une (1) fois par année ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, ont convenu d'une lettre d'entente regroupant tous les éléments mentionnés ci-dessus ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2013-08-BL pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2013-08-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant l'affichage de postes, la modification de l'article 5.08 et la précision sur les changements d'horaires pour les personnes salariées des bibliothèques.

CE-2013-1485-DEC CALENDRIER DES JOURS CHOMÉS ET PAYÉS / ANNÉE 2014-2015

ATTENDU le dépôt du calendrier des congés fériés et chômés à la Ville de Terrebonne pour la période débutant le 3 janvier 2014 et se terminant le 2 janvier 2015, à savoir :

Jours fériés	2014-2015
Vendredi saint	Vendredi, 18 avril 2014
Lundi de Pâques	Lundi, 21 avril 2014
Fête de Dollard / Fête des patriotes	Lundi, 19 mai 2014
Saint-Jean-Baptiste / Fête nationale	Mardi, 24 juin 2014
Confédération / Fête du Canada	Lundi, 30 juin 2014
Fête du travail	Lundi, 1 ^{er} septembre 2014
L'Action de Grâce	Lundi, 13 octobre 2014
Période des fêtes	Mercredi, 24 décembre 2014 au vendredi, 2 janvier 2015

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le

Comité exécutif entérine le calendrier des jours fériés et chômés décrits ci-dessus.

Que ledit calendrier s'intègre aux heures de bureau de la Ville.

Que chaque Direction applique le présent calendrier en tenant compte toutefois des régimes de conditions de travail applicables à son personnel.

CE-2013-1486-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CANDIDATURES EN MODE « SAAS »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'obtention des services d'un logiciel de gestion des candidatures en mode « SAAS » (SA13-4002) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 décembre 2013 à 11 h 03, à savoir :

Centre de service de la paie CGI inc.	57 372,53\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Publicité Illico-Hodes inc.	73 584,00\$ t.t.c.
Bell	91 750,05\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Centre de service de la paie CGI inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après l'analyse de Mme Line Pineau, analyste d'affaires à la Direction des technologies de l'information, et de Mme Caroline Durand, conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU également le rapport daté du 11 décembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 30 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 décembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'accepter la soumission de la compagnie **CENTRE DE SERVICE DE LA PAIE CGI INC.**, datée du 9 décembre 2013, pour l'obtention des services d'un logiciel de gestion des candidatures en mode « SAAS », et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 49 000\$ (taxes en sus. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0001 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0002 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 24 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-160-00-670 (fournitures de bureau) au poste budgétaire numéro 1-02-160-00-524 (entretien équipement) soit accepté.

CE-2013-1487-DEC MANDAT AUX PROCUREURS / OUTRAGE AU TRIBUNAL / SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MANUELS DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE le 19 juillet 2013, le Juge David R. Collier de la Cour supérieure signait une ordonnance d'injonction interlocutoire ordonnant aux dirigeants, officiers, représentants et membres du Syndicat des employé(e)s manuels (CSN) de la Ville de Terrebonne de :

- s'abstenir d'utiliser ... du vacarme ou tout bruit ou son excessif pouvant incommoder les résidents aux abords des quartiers résidentiels où ils manifestent ... ;

- ... donner un préavis écrit de 24 heures au Service de police de la Ville de Terrebonne pour toute manifestation qu'ils désirent organiser ou tenir en indiquant le jour, les heures et les lieux où devront se tenir de telles manifestations ;

ATTENDU QUE le 5 novembre 2013 deux (2) manifestations ont eu lieu et ne respectaient pas ladite ordonnance ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Hébert, Gagné et associés, avocats, pour évaluer s'il y a possibilité d'entamer des procédures d'outrage au tribunal à l'encontre du Syndicat des employé(e)s manuels (CSN) de la Ville de Terrebonne et, s'il y a lieu, de procéder.

CE-2013-1488-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-051213-DR / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de trente (30) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-051213-DR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition de trente (30) journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire dans le dossier numéro BLE-051213-DR.

CE-2013-1489-DEC DEMANDE DE RACHAT D'ANNÉES DE SERVICE / CHEF DU SERVICE APPROVISIONNEMENT / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU QUE Mme Nathalie Savard a été embauchée par la Ville de Terrebonne le 12 septembre 2011 à titre de chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE Mme Savard a participé au Régime de retraite de la Ville de Montréal du 13 août 2004 au 2 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE l'article 12.04 du Protocole d'entente intervenue avec l'Association du personnel cadre de la Ville de Terrebonne prévoit que :

« Les participants au régime de retraite qui veulent se prévaloir des dispositions de l'article 9.3 du régime de retraite relatif aux ententes de transfert doivent adresser leur demande à la Direction des ressources humaines. Une telle demande doit être approuvée par la Ville, aux conditions déterminées par la Ville, dont notamment les hypothèses actuarielles utilisées et le principe qu'aucun risque financier supplémentaire ne doit être assumé par le régime et par la Ville » ;

ATTENDU QUE l'article 12.05 prévoit que :

« Les délais pour se prévaloir des dispositions des articles 12.03 et 12.04 sont d'un an à compter de la signature du présent protocole, ou d'un an à compter de la date d'embauche ou de nomination pour les nouveaux participants. L'employé assume 100% du coût du rachat. »

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a mandaté la firme Aon Hewitt inc. pour la production du relevé de rachat et l'hypothèse actuarielle à

utiliser aux fins de la détermination du coût de rachat lesquels ont été établis et sont acceptables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif accepte d'offrir à Mme Nathalie Savard la possibilité de racheter des années de service dans le Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne rembourse au comité de retraite, les honoraires actuariels découlant de cette demande, après vérification et approbation de la Direction des ressources humaines.

CE-2013-1490-DEC FIN DE CONTRAT / CONSEILLÈRE SANTÉ ET SÉCURITÉ / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif entérine la décision de la Direction des ressources humaines de mettre fin au contrat de travail de Mme Lucie Chevalier, embauchée à titre de conseillère santé et sécurité à la Direction des ressources humaines, et ce, à compter du 10 janvier 2014, le tout conformément à l'article 3 de son contrat de travail.

CE-2013-1491-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT D'UN VÉHICULE DE TYPE AUTOPOMPE

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro INC-2 pour le maintien de la flotte de véhicules de la Direction de l'incendie en bon état de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un montant global de 522 700\$ est prévu au fonds de roulement pour l'acquisition d'un véhicule afin de maintenir les actifs de la flotte de véhicules d'urgence de la Direction de l'incendie conforme aux normes (un (1) véhicule d'intervention de première ligne) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie* ».

CE-2013-1492-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT D'UN (1) VÉHICULE DE MARQUE JEEP CHEROKEE (BALISÉ) POUR LE PERSONNEL DE DIRECTION

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro INC-4 pour le maintien de la flotte de véhicules de la Direction de l'incendie en bon état de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un montant global de 150 000\$ est prévu au fonds de roulement pour l'ensemble des acquisitions ou le maintien des actifs de la flotte de véhicules de la Direction de la police (5 véhicules) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat d'un véhicule de marque Jeep Cherokee (balisé) pour la Direction de l'incendie* ».

**CE-2013-1493-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE TROIS (3) VÉHICULES DE MARQUE
SCION IQ (IDENTIFIÉS) POUR LE PERSONNEL DE
LA PRÉVENTION**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro INC-4 pour le maintien de la flotte de véhicules de la Direction de l'incendie en bon état de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un montant global de 150 000\$ est prévu au fonds de roulement pour l'ensemble des acquisitions ou le maintien des actifs de la flotte de véhicules de la Direction de la police (5 véhicules) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de trois (3) véhicules de marque Scion IQ (identifiés) pour le personnel du bureau de la prévention à la Direction de l'incendie*** ».

**CE-2013-1494-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UN (1) VÉHICULE DE TYPE CAMIONNETTE
DE MARQUE FORD F-250 (IDENTIFIÉ) POUR LE
PERSONNEL AUX OPÉRATIONS**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro INC-4 pour le maintien de la flotte de véhicules de la Direction de l'incendie en bon état de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un montant global de 150 000\$ est prévu au fonds de roulement pour l'ensemble des acquisitions ou le maintien des actifs de la flotte de véhicules de la Direction de la police (5 véhicules) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat d'un (1) véhicule de marque Ford F-250 (identifié) pour le personnel de la division des opérations à la Direction de l'incendie*** ».

**CE-2013-1495-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
VIDANGE DES BOUES / STATION D'ÉPURATION
LAPINIÈRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la vidange des boues à la station d'épuration Lapinière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***la vidange des boues à la station d'épuration Lapinière*** ».

**CE-2013-1496-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
VIDANGE DES BOUES / STATION D'ÉPURATION
LAPLAINE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la vidange des boues à la station d'épuration Laplaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***la vidange des boues à la station d'épuration Laplaine*** ».

**CE-2013-1497-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 2014**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro 8 pour l'achat d'une camionnette 2014 pour le service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat d'une (1) camionnette 2014* ».

**CE-2013-1498-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UN FOURGON CUBE AVEC PLATE-FORME
ÉLÉVATRICE**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro 1 pour l'achat d'un fourgon cube avec plate-forme élévatrice pour le service du support technique et immeubles de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat d'un (1) fourgon cube avec plate-forme élévatrice* ».

**CE-2013-1499-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE QUATRE (4) V.U.S. 2014**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro 1 pour le remplacement de la flotte de véhicules 2014 des services des parcs et espaces verts et du support technique et immeubles de la Direction de l'entretien du territoire;

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro 15 concernant l'acquisition d'un V.U.S. pour le service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat de quatre (4) V.U.S. 2014* ».

**CE-2013-1500-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UN FOURGON 2014**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro 1 pour le remplacement de la flotte de véhicules 2014 pour la messagerie de la Direction de l'entretien du territoire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat d'un fourgon 2014* ».

CE-2013-1501-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement aux transferts budgétaires d'un montant de 50 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 50 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros	
02-415-00-515	45 000\$
02-415-00-649	3 000\$
02-415-00-410	2 000\$

AU poste budgétaire numéro	
02-415-00-521	50 000\$

CE-2013-1502-DEC SUIVI / DÉCISION DÉFAVORABLE / DÉMOLITION DU 238, RUE SAINT-JOSEPH

ATTENDU les travaux déjà effectués au 238, rue Saint-Joseph ayant pour résultante de fragiliser la structure du bâtiment ;

ATTENDU l'arrivée de la saison hivernale et les chutes de neige pouvant aggraver la situation précaire du bâtiment ;

ATTENDU les intentions exposées par le propriétaire à l'intention du comité de démolition, à savoir, la démolition du bâtiment afin de faire place à une nouvelle construction ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., pour entreprendre toutes démarches nécessaires, en vertu de l'article 32 du règlement de construction numéro 1003, afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour forcer la rénovation du bâtiment et, à défaut, autoriser la ville à procéder aux travaux aux frais du contrevenant.

CE-2013-1503-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉALISATION D'UN INVENTAIRE ET D'UN PLAN DE MISE EN VALEUR PATRIMONIAL / FICHES D'INVENTAIRES ET RAPPORT D'ÉVALUATION SYNTHÈSE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation d'un inventaire et d'un plan de mise en valeur patrimonial – fiches d'inventaires et rapport d'évaluation-synthèse (SA13-1013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 25 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Bergeron Gagnon inc.	9,264	62 066,95\$ t.t.c.
Patri-Arch	6,251	91 980,00\$ t.t.c.
Mongrain & Allard	5,379	106 887,95\$ t.t.c.
BC ² Groupe Conseil	--	--
Plania	--	--

ATTENDU QUE les firmes BC² Groupe Conseil et Plania ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Bergeron Gagnon inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la soumission de la firme **BERGERON GAGNON INC.** pour les services professionnels pour la réalisation d'un inventaire et d'un plan de mise en valeur patrimonial – fiches d'inventaires et rapport d'évaluation-synthèse, pour un montant de 53 983\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0484 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction de l'aménagement du territoire soit et est gestionnaire du présent projet dans sa phase de réalisation et que la Direction du loisir et vie communautaire, ainsi que la Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT), soient appelées à intervenir au besoin et à la demande de la Ville de Terrebonne.

**CE-2013-1504-DEC RADIATION DES CLAUSES RÉSOLUTOIRES /
PLACEMENTS ALAIN QUINTAL INC. / 1005-1009,
RUE ARMAND-BOMBARDIER**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la compagnie Les Produits Forestiers Ste-Thérèse inc. est intervenu le 20 octobre 1995 devant Me Marc Laporte, notaire, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 097 935;

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la compagnie Les Produits Forestiers Ste-Thérèse inc. est intervenu le 18 mai 2000 devant Me Sylvie Lafond, notaire, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 228 790;

ATTENDU QUE le bâtiment a été construit tel qu'exigé aux actes de vente et conformément aux dispositions règlementaires applicables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accorder mainlevée de tous droits de préférence, d'achat, de premier refus, de rachat, clause résolutoire et de rétrocession créés aux termes des actes 1 097 935 et 1 228 790, mais en autant seulement qu'est concerné l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 396 391 avec bâtisse portant les numéros civiques 1005 et 1009, rue Armand-Bombardier, tel que mentionné à l'acte préparé par Me Robert Blais, notaire.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2013-1505-DEC TOURNAGE D'UNE PUBLICITÉ / TIM HORTONS /
RUE SAINTE-MARIE / 15 JANVIER 2014**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une publicité « Tim Hortons », produit par Jet Films inc., qui aura lieu sur la rue Sainte-Marie le mercredi 15 janvier 2014 entre 7h et 16h (remis en fonction de la météo au jeudi 16 janvier ou au vendredi 17 janvier 2014) ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une publicité « Tim Hortons », produit par Jet Films inc., qui aura lieu sur la rue Sainte-Marie le mercredi 15 janvier 2014 entre 7h et 16h (remis en fonction de la météo au jeudi 16 janvier ou au vendredi 17 janvier 2014), et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la production soit et est autorisée à utiliser (si disponibles) l'ensemble des cases sur la rue Sainte-Marie (entre les rues Saint-Louis et Saint-Pierre).

Que la production soit et est autorisée à utiliser (si disponibles) quatre (4) cases du stationnement municipal à l'intersection des rues Sainte-Marie et Saint-Pierre.

Que la production soit et est autorisée à installer, la veille du tournage, une signalisation interdisant le stationnement sur les espaces à réserver. Il est à noter que cette « interdiction » est à titre indicatif seulement et ne donne aucun droit sur les véhicules qui n'auraient pas tenu compte de la signalisation.

Que la production soit et est autorisée à bloquer par intermittence la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Louis et Saint-Pierre, seulement lorsque nécessaire entre 7h et 16h.

Que la production soit et est autorisée à utiliser le terrain de l'ancien TVT, lot 5 175 164 du cadastre du Québec, pour stationner les véhicules de production.

Que la production mandate la compagnie Groupe Artea afin de retirer les décorations de Noël sur les trois (3) lampadaires de la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier, la veille du tournage.

Que la production mandate la compagnie Groupe Artea afin de réinstaller les décorations de Noël sur les trois (3) lampadaires de la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier, au plus tard le lendemain du tournage.

Que la production réinstalle, au plus tard le lendemain du tournage, les décorations de Noël.

Que la production informe l'ensemble des citoyens, particuliers et corporatifs, habitant à proximité du site de tournage, de vive voix et par écrit, des détails du tournage, précisant notamment la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom d'une personne ressource, et qu'en tout temps, ils pourront accéder à leur propriété.

Que la production rende le trottoir accessible à la population, et ce, en tout temps.

Que des frais de 440\$ soient facturés à la production ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, notamment les frais reliés aux décorations de Noël ainsi que les frais de réparation du lot 5 175 164 du cadastre du Québec, le cas échéant, et ce, conformément au règlement numéro 559-4.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, le service des communications ainsi que le transport urbain Les Moulins URBIS.

CONSTRUCTION D'UN CHALET / PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU le règlement numéro 538 concernant des travaux de construction d'un chalet au parc Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en architecture ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les « **services professionnels en architecture pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux (équipe pluridisciplinaire) pour la construction d'un chalet au parc Marcel-De La Sablonnière** ».

CE-2013-1507-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / GÉNIE CIVIL / AMÉNAGEMENT DU PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU le règlement numéro 538 concernant des travaux de construction d'un chalet au parc Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les « **services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Marcel-De La Sablonnière** ».

CE-2013-1508-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / GÉNIE CIVIL / CONSTRUCTION D'UN JARDIN D'EAU / PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU le règlement numéro 538 concernant des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les « **services professionnels en génie civil (équipe pluridisciplinaire) pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un jardin d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière** ».

CE-2013-1509-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU 11 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 décembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Centre de ressources pour homme du Sud de Lanaudière Création de l'organisme	500
Éclipse Achat d'un piano et matériel musical	500
Cercle de fermières La Plaine Achats de biens durables pour l'organisme	210
Equi-sens, centre équestre thérapeutique Achat de matériel pour gestion de l'écurie adaptée	1 000
La Hutte Achat de matériel pour résidents	500
Club de soccer La Plaine Achat de chandails pour joueurs	1 080
Je partage ma culture Mois de l'histoire des noirs	250

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0498 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1510-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h10.

Président

Assistant-secrétaire